

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

Date de la
convocation
15/04/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 15
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- C. REWUCKI (procuration à K. PERROTIN)
- C. VILLANUEVA (procuration à L. RAVAT)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET
DE LA DELIBERATION

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
D'OBJECTIFS AVEC
LA CAF**

**CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la « Convention Territoriale Globale » (CTG) de la CAF est arrivé à échéance en 2021. Il convient donc de la renouveler

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

La convention a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220421-DE15-210422-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

